DEPARTEMENT CANTON Romorantin-Lanthenay **COMMUNE** Romorantin-Lanthenay

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

**OBJET**: Libertés Publiques et Pouvoirs de Police: Autres Actes Règlementaires Stationnement pour déménagement – 30 Rue de la Deniserie

> Vu la loi nº 82 - 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2;

Vu le Code de la route;

Vu la demande de l'Entreprise TRANSPORT CARRE DEMECO, 26 rue de la Morinerie, BP 242 -37702 SAINT PIERRE DES CORPS;

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation des véhicules et des piétons, afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement, 30 rue de la Deniserie, le 25 novembre 2025 ; Afin de préserver la sécurité publique ;

## - ARRETE -

Article 1: Afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement au 30 rue de la Deniserie, le 25 novembre 2025, l'Entreprise TRANSPORT CARRE DEMECO est autorisée à stationner 1 véhicule léger à cheval sur le trottoir au droit du 30 rue de la Deniserie ;

Article 2 : Pendant la durée du déménagement, la chaussée sera rétrécie et les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face;

Article 3: La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité et doit être mise en place 72 h 00 avant le début des travaux ;

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté;

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 22 octobre 2025

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère

exécutoire de cet acte

2 4 OCT. 2025

Publié ou notifié le

Date de mise en ligne sur le site internet : 2 7 OCT. 2025

Par délégation du Maire Adjoint